



RO&RC : Cours et Brevets

Chapitre C : Statut ISAF

Approuvé RO&RC/FRBY 27-09-2010 - CA/FRBY 11-10-2010

1. International Race Officer (IRO)

1. Demande

1.1. Conditions préalables à la demande

- (a) Etre membre d'un club affilié au VYF ou à la FFYB.
- (b) Depuis au moins 4 années être titulaire d'un brevet FRBY de NRO.
- (c) Satisfaire aux conditions de l'ISAF.

1.2. Procédure:

Envoyer la demande (voir Annexe - point 4) entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} mai à la RO&RC/FRBY.

2. Nomination par la FRBY

La RO&RC/FRBY consulte entre autre la fédération du candidat concernant son aptitude. La RO&RC/FRBY peut désigner quelqu'un pour suivre le candidat pendant une ou plusieurs régates et rapporter avant de faire un jugement.

La nomination d'un candidat auprès de l'ISAF ne suit que si ce jugement de la RO&RC/FRBY est positif et qu'il est confirmé par le CA/FRBY.

2. International Judge (IJ)

1. Demande

1.1. Conditions préalables à la demande

- (a) Etre membre d'un club affilié au VYF ou à la FFYB.
- (b) Depuis au moins 4 années être titulaire d'un brevet FRBY de NJ.
- (c) Satisfaire aux conditions de l'ISAF.

1.2. Procédure:

Envoyer la demande (voir Annexe - point 3) entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} mai à la RO&RC/FRBY.

2. Nomination par la FRBY

La RO&RC/FRBY consulte entre autre la fédération du candidat concernant son aptitude. La RO&RC/FRBY peut désigner quelqu'un pour suivre le candidat pendant une ou plusieurs régates et rapporter avant de faire un jugement.

La nomination d'un candidat auprès de l'ISAF ne suit que si ce jugement de la RO&RC/FRBY est positif et qu'il est confirmé par le CA/FRBY.

3. International Measurer (IM)

1. Demande

1.1. Conditions préalables à la demande

- (a) Etre membre d'un club affilié au VYF ou à la FFYB.
- (b) Satisfaire aux conditions de l'ISAF.

1.2. Procédure

Envoyer la demande entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} mai à la RO&RC/FRBY.

2. Nomination par la FRBY

La RO&RC/FRBY consulte entre autre la fédération du candidat concernant son aptitude. La RO&RC/FRBY peut désigner quelqu'un pour suivre le candidat pendant une ou plusieurs régates et rapporter avant de faire un jugement.

La nomination d'un candidat auprès de l'ISAF ne suit que si ce jugement de la RO&RC/FRBY est positif et qu'il est confirmé par la CA/FRBY.

3. International Umpire (IU)

1. Demande

1.1. Conditions préalables à la demande

- (a) Etre membre d'un club affilié au VYF ou à la FFYB.
- (b) Satisfaire aux conditions de l'ISAF.

1.2. Procédure

Envoyer la demande entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} mai à la RO&RC/FRBY.

2. Nomination par la FRBY

La RO&RC/FRBY consulte entre autre la fédération du candidat concernant son aptitude. La RO&RC/FRBY peut désigner quelqu'un pour suivre le candidat pendant une ou plusieurs régates et rapporter avant de faire un jugement.

La nomination d'un candidat auprès de l'ISAF ne suit que si ce jugement de la RO&RC/FRBY est positif et qu'il est confirmé par la CA/FRBY.